HANDICAPÉS Un rapport évalue les besoins du canton jusqu'en 2016.

Le Valais doit développer son offre

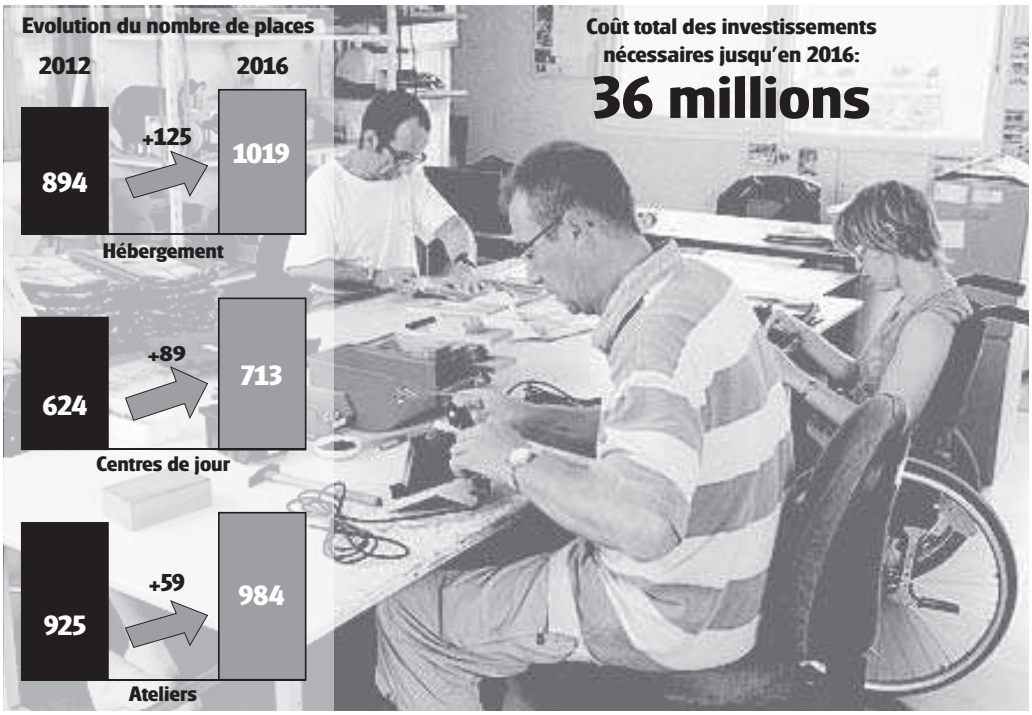

PIERRE MAYORAZ

Les cantons doivent offrir à chaque personne invalide une prise en charge correspondant à ses besoins. Depuis le 1er janvier 2008, la Confédération a transféré aux cantons ses responsabilités dans le domaine du handicap. Le Valais prend cette tâche au sérieux et le Département de la santé et des affaires sociales a commandé un rapport qui analyse en détail l'évolution attendue d'ici à la fin de la législature. La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten a présenté hier ce travail quasi exhaustif fondé sur des données réelles datant de 2012. Il définit la stratégie valaisanne en la matière et propose des solutions concrètes et détaillées. «*Il ne s'agit pas de dire ce que l'on aimerait faire mais de répondre à ce que la loi nous oblige à faire*», précise Simon Darioli, chef du Service de l'action sociale.

Le handicap psychique progresse

Le besoin de prestations dues au handicap psychique ou aux troubles du comportement que l'on peut lui associer augmente fortement. Le rapport prévoit un manque de 125 places d'hébergement, 89 places en centre de jour et 59 en atelier pour ces personnes d'ici à 2016.

De plus, les personnes handicapées gagnent des années de vie comme les autres. Elles nécessitent donc une prise en charge plus longue compliquée par l'augmentation des problématiques de santé.

«*Actuellement, le Valais exporte les cas dont il ne peut se charger. On en compte 128. 80 personnes se retrouvent en EMS avant l'âge par manque d'infrastructures alors que 20 attendent en hôpital psychiatrique*», calcule Simon Darioli. Cette situation pourrait se péjorer avec les augmentations prévues si des mesures ne sont pas prises. Pas sûr non plus que les autres cantons, eux-mêmes fortement sollicités, continuent à s'occuper de Valaisans. Pour atténuer ce manque de places, le rapport propose notamment de développer le soutien à domicile.

«Je vais chercher de nouvelles recettes pour financer les besoins des handicapés.»

ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN CONSEILLÈRE D'ÉTAT, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

«Nous devons répondre à ce que la loi nous oblige à faire.»

SIMON DARIOLI CHEF DU SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Le nerf de la guerre

Chaque journée d'un Valaisan handicapé dans un établissement sis à l'extérieur du canton coûte 100 francs de plus qu'en Valais, soit environ 300 francs. «*En investissant pour pouvoir prendre en charge ces gens chez nous, nous économiserions des milliers de francs par année, conserverions des postes de travail en Valais avec les impôts y relatifs, vendrions nos produits*», constate Esther Waeber-Kalbermatten. Selon le rapport, le financement des nouveaux projets jugés nécessaires, celui du renouvellement des équipements et des institutions et le paiement du solde des subventions pour les projets en cours entraînera une enveloppe cantonale de 36,6 millions de francs sur quatre ans. Cette somme ne concerne pas la rénovation de la Castalie devisée à plusieurs dizaines de millions de francs. L'exploitation des institutions coûtera 18 millions de francs au canton.

Pas d'économie sur le dos de l'aide sociale

La conseillère d'Etat promet de ne pas économiser sur le dos de l'aide sociale pour trouver cet argent: «*Pour 2014, le budget est gelé, je ne peux rien faire. En revanche, dès 2015, je vais m'atteler à la recherche de nouvelles recettes pour financer les besoins des handicapés. Je ne vais pas puiser encore dans les subventions pour les caisses-maladie comme cette année. Je proposerai donc de réduire les déductions fiscales ou de faire payer à la Banque cantonale la garantie de l'Etat comme cela se fait dans les autres cantons.*»

«*Qu'on le fasse ou non, les personnes existent quand même et il faut s'en occuper. N'attendons pas le point de rupture avant d'agir*», conclut Simon Darioli.

Le rapport complet sur www.vs.ch/